



Année scolaire 2020/2021

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE RÉGIME / HÉBERGEMENT

INTENDANCE SERVICE FRAIS SCOLAIRES

rue Gabriel Tarde – BP147 24204 SARLAT CEDEX

☎ : 05 53 31 53 79
✉ : intendance.0240121b@ac-bordeaux.fr

Affaire suivie par : M. Cassagneau réf : CR-H 2020/2021

(A retourner au service intendance ou par courriel : intendance.0240121b@ac-bordeaux.fr)

Les demandes de changement de régime ne sont acceptées qu'en début de trimestre aux dates impératives suivantes :

- 1er trimestre changement accepté jusqu'au 11/09/2020
2eme trimestre changement accepté jusqu'au 04/01/2021
3eme trimestre changement accepté jusqu'au 06/04/2021

Les demandes formulées après ces dates sont à motiver ci-après. Elles ne seront effectives que sous réserve d'acceptation du chef d'établissement.

Nom et prénom de l'élève :

Classe : Régime choisi lors de l'inscription :

Nom du responsable légal financier : M./Mme

Adresse courriel à rappeler : @

Nouveau régime demandé : DP4 DP5 INT4 INT5 EXT

Choix1 du régime et des jours de présence au restaurant scolaire :

Table with columns: LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI and rows: DEMI-PENSION 4, DEMI-PENSION 5, INTERNE 4, INTERNE 5, EXTERNE

MOTIF :

Signature du responsable légal A , le

Accord Refus ; Le chef d'établissement

1 Pour les régimes demi-pension 4 et interne 4, merci de cocher les jours de restauration choisis.